

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA MATANIE
MUNICIPALITÉ DE BAIE-DES-SABLES**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue le lundi 2 février 2015 à 20 h à l'édifice municipal de Baie-des-Sables situé au 20, rue du Couvent.

Sont présents : Monsieur Denis Santerre, maire
 Madame Claudie Fillion, conseillère au siège #1
 Monsieur Dany Fortin, conseiller au siège #2
 Monsieur Damien Ouellet, conseiller au siège #3
 Madame Véronique Lamarre, conseillère au siège #4
 Madame Lynda Bernier, conseillère au siège #5
 Madame Sylvie Bouffard, conseillère au siège #6

Constat du quorum sous la présidence du maire, Monsieur Denis Santerre. Le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Adam Coulombe, est également présent et agit à titre de secrétaire.

1. Ouverture de l'assemblée

Monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance à 20h00. Il remercie les membres du conseil et les citoyens de leur présence et souhaite la bienvenue à la nouvelle conseillère au siège #5, Madame Lynda Bernier.

2. Adoption de l'ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal
4. Présentation et adoption des comptes
5. Période de questions du public en regard des points à l'ordre du jour
6. **Administration générale**
 - 6.1. Dépôt d'une déclaration des intérêts pécuniaires d'un membre du conseil (L.E.R.M. 357)
 - 6.2. Activités de formation pour le directeur général
7. **Sécurité publique**
8. **Transport**
9. **Hygiène du milieu**
10. **Aménagement, urbanisme et développement**
 - 10.1. Libération de retenues dans le cadre du Fonds de visibilité Cartier – Volet II
 - 10.2. Avis de motion
 - 10.2.1. Règlement numéro 2008-06-4 modifiant le règlement de zonage numéro 2008-06
 - 10.2.2. Règlement numéro 2008-07-1 modifiant le règlement de lotissement numéro 2008-07
 - 10.2.3. Règlement numéro 2008-08-2 modifiant le règlement de construction numéro 2008-08
 - 10.2.4. Règlement numéro 2008-11-3 modifiant le règlement numéro 2008-11 concernant l'inspection des bâtiments ainsi que l'émission des différents permis et certificats
 - 10.2.5. Règlement numéro 2015-01 remplaçant le règlement numéro 98-03 créant le CCU
 - 10.3. Adoption des projets de règlement à des fins de consultation
 - 10.3.1. Règlement numéro 2008-06-4 modifiant le règlement de zonage numéro 2008-06 (1^{er} projet)
 - 10.3.2. Règlement numéro 2008-07-1 modifiant le règlement de lotissement numéro 2008-07 (1^{er} projet)
 - 10.3.3. Règlement numéro 2008-08-2 modifiant le règlement de construction numéro 2008-08
 - 10.4. Mandat au directeur général pour fixer les dates des assemblées publiques de consultation
11. **Loisirs, culture, santé et bien-être**
 - 11.1. Rémunération de la responsable de la bibliothèque municipale
 - 11.2. Ville de Matane – Remboursement de la cotisation au CRSBP
 - 11.3. Fêtes du 150^e de Baie-des-Sables – Demande d'aide financière
 - 11.4. Réfection du centre communautaire
 - 11.4.1. -----
 - 11.4.2. Approbation de la programmation partielle des travaux de la TECQ 2014-2018
 - 11.4.3. Présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du Pacte rural 2014-2019
12. **Suivi de la dernière période de questions**
13. **Divers**
 - 13.1. Séance d'information relative au Pacte rural 2014-2019 le mardi 3 février 2015 à 19h00
 - 13.2. Centre d'Action Bénévole – Campagne de sensibilisation « Voisins solidaires »

- 13.3. Cosmos – Les journées de la Persévérance Scolaire 2015
- 13.4. Comité de vision responsable de l'élaboration du nouveau plan de développement local (PDL)
- 13.5. Remise des rapports journaliers des employés municipaux
- 13.6. Installation des compteurs intelligents d'Hydro-Québec
- 13.7. Projet régional éolien du Bas-Saint-Laurent
- 13.8. Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2015-2018 de la Commission Scolaire des Monts et Marées (CSMM)
- 14. Période de questions du public
- 15. Levée de l'assemblée

2015-020 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Damien Ouellet et résolu d'adopter l'ordre du jour du 2 février 2015 tel que remis par le directeur général tout en laissant le divers ouvert.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

3. Approbation du procès-verbal

2015-021 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 12 JANVIER 2015

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal du 12 janvier dernier;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Damien Ouellet et résolu d'approuver le procès-verbal du 12 janvier 2015 tel que remis par le secrétaire-trésorier avec dispense de lecture, les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et trouvé conforme.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

4. Présentation et adoption des comptes

2015-022 APPROBATION DES COMPTES AU 31 JANVIER 2015

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de la liste des comptes du mois de janvier 2015 et de certaines dépenses attribuables à l'année 2014;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Damien Ouellet et résolu d'autoriser et d'approuver le paiement des comptes suivants au 31 janvier 2015 :

Liste des comptes à payer de décembre 2014	8 479,24	\$
Liste des comptes à payer au 31 janvier 2015	233 525,47	\$
Liste des comptes payés au 31 janvier 2015 (paiements directs préautorisés)	5 322,88	\$
Liste des salaires nets payés de janvier 2015 (chèques #3911 au #3943)	20 745,48	\$
Total des comptes au 31 janvier 2015	268 073,07	\$

Le détail de ces listes est annexé à la présente pour en faire partie intégrante.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussigné, Adam Coulombe, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Baie-des-Sables, certifie de la disponibilité des crédits pour ces dépenses.

Adam Coulombe, g.m.a.

5. Période de questions du public en regard des points à l'ordre du jour

Le point suivant a été soulevé :

- Consultation publique sur les différents projets de modification de règlement en matière d'urbanisme.

6.1 Dépôt d'une déclaration des intérêts pécuniaires d'un membre du conseil (L.E.R.M. 357)

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose la déclaration des intérêts pécuniaires de la nouvelle élue au siège #5, Madame Lynda Bernier conformément aux articles 357 et 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

6.2 Activité de formation pour le directeur général

2015-023 ACTIVITÉ DE FORMATION POUR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Considérant le programme de perfectionnement 2015 offert par l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ);

En conséquence, il est proposé par Madame Claudie Fillion et résolu d'autoriser l'inscription du directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Adam Coulombe, à l'activité de perfectionnement suivant :

- « *Environnement et responsabilités municipales : êtes-vous à jour?* » offert par l'ADMQ qui aura lieu à Matane le 14 mai 2015 au montant de 286\$ plus les taxes;

Les frais de déplacement, si requis, seront payés par la municipalité conformément au règlement numéro 2013-01 sur les frais de déplacement des élus et des employés municipaux.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

10.1 Libération de retenues dans le cadre du Fonds de visibilité Cartier – Volet II

2015-024 LIBÉRATION DE RETENUES AU FONDS DE VISIBILITÉ CARTIER – VOLET II

Considérant la résolution #2014-083 relative au versement du *Fonds de visibilité Cartier* pour l'année 2014;

Considérant qu'un rapport final des dépenses a été produit pour le projet « Module de jeux extérieur » de Dekhockey Baie-des-Sables;

En conséquence, il est proposé par Madame Lynda Bernier et résolu de demander à « Cartier Énergie Éolienne (BDS) inc. » de verser la somme suivante directement à l'organisme suivant :

VOLET II				
(montant disponible en 2014 : 20 571,71\$ + 40,09\$ = 20 611,80\$)				
Organismes retenus	Montant accepté	Montant déjà versé	Montant à verser	Retenue (ou solde)
Office municipal d'habitation de Baie-des-Sables (Construction de la résidence pour personnes âgées et balcons en fleurs)	7 800,00\$	7 800,00\$		0,00\$
École Assomption de Baie-des-Sables (Cours de natation)	2 420,00\$	1 815,00\$		605,00\$
Association des locataires de la Villa Notre-Dame (Restauration des mobiliers de jardin, entretien des plantations et meuble de bingo)	510,00\$	510,00\$		0,00\$
Dekhockey Baie-des-Sables (Module de jeux extérieur pour les jeunes)	7 681,80\$	5 761,35\$	1 920,45\$	0,00\$
Chorale de la Baie (Ordinateur portable pour la projection)	400,00\$	400,00\$		0,00\$
Comité culturel de Baie-des-Sables	300,00\$	300,00\$		0,00\$

(Achat de films et documentaires)				
Cercle de Fermière de Baie-des-Sables (Aide au loyer du local)	1 500,00\$	1 500,00\$		0,00\$
TOTAL AFFECTATION – VOLET II	20 611,80\$	18 086,35\$	1 920,45\$	605,00\$

Que copie de cette résolution soit transmise à « Cartier Énergie Éolienne (BDS) inc. » et à la Corporation de développement de Baie-des-Sables.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

10.2.1 Avis de motion – Règlement numéro 2008-06-4 modifiant le règlement de zonage numéro 2008-06

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 2008-06-4

Madame Sylvie Bouffard, conseillère au siège #6, donne avis de motion avec dispense de lecture de la présentation pour adoption lors d'une séance ultérieure du conseil, du règlement numéro 2008-06-4 modifiant le règlement de zonage numéro 2008-06.

10.2.2 Avis de motion – Règlement numéro 2008-07-1 modifiant le règlement de lotissement numéro 2008-07

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 2008-07-1

Madame Véronique Lamarre, conseillère au siège #4, donne avis de motion avec dispense de lecture de la présentation pour adoption lors d'une séance ultérieure du conseil, du règlement numéro 2008-07-1 modifiant le règlement de lotissement numéro 2008-07.

10.2.3 Avis de motion – Règlement numéro 2008-08-2 modifiant le règlement de construction numéro 2008-08

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 2008-08-2

Monsieur Damien Ouellet, conseiller au siège #3, donne avis de motion avec dispense de lecture de la présentation pour adoption lors d'une séance ultérieure du conseil, du règlement numéro 2008-08-2 modifiant le règlement de construction numéro 2008-08.

10.2.4 Avis de motion – Règlement numéro 2008-11-3 modifiant le règlement numéro 2008-11 concernant l'inspection des bâtiments ainsi que l'émission des différents permis et certificats

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 2008-11-3

Madame Claudie Fillion, conseillère au siège #1, donne avis de motion avec dispense de lecture de la présentation pour adoption lors d'une séance ultérieure du conseil, du règlement numéro 2008-11-3 modifiant le règlement numéro 2008-11 concernant l'inspection des bâtiments ainsi que l'émission des différents permis et certificats.

10.2.5 Avis de motion – Règlement numéro 2015-01 remplaçant le règlement numéro 98-03 créant le comité consultatif d'urbanisme

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 2015-01

Monsieur Dany Fortin, conseiller au siège #2, donne avis de motion avec dispense de lecture de la présentation pour adoption lors d'une séance ultérieure du conseil, du règlement numéro 2015-01 remplaçant le règlement numéro 98-3 créant le comité consultatif d'urbanisme.

10.3.1 Adoption du 1^{er} projet – Règlement numéro 2008-06-4 modifiant le règlement de zonage numéro 2008-06

2015-025 ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2008-06-4 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2008-06

Attendu que conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-1 9.1)* la municipalité de Baie-des-Sables a adopté le *Règlement de zonage portant le numéro 2008-06* pour l'ensemble de son territoire;

Attendu qu'il y a lieu de modifier le règlement de zonage pour revoir l'ensemble des normes relatives à l'aménagement des aires d'entreposage et aux clôtures, haies, murets et murs de soutènement;

Attendu qu'il y a lieu de prescrire des distances minimales à respecter entre les bâtiments;

Attendu qu'il y a également lieu de profiter de la présente modification pour apporter des corrections à la grille des spécifications et à ses notes;

Attendu que la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* exige l'adoption d'un premier projet de règlement et la tenue d'une assemblée publique de consultation;

En conséquence, il est proposé par Madame Véronique Lamarre et résolu d'adopter à des fins de consultation publique le premier projet de règlement numéro 2008-06-4 modifiant le règlement de zonage numéro 2008-06 tel que déposé et remis aux membres du conseil.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

10.3.2 Adoption du 1^{er} projet – Règlement numéro 2008-07-1 modifiant le règlement de lotissement numéro 2008-07

2015-026 ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2008-07-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 2008-07

Attendu que conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1)* la municipalité de Baie-des-Sables a adopté le *Règlement de lotissement portant le numéro 2008-07* pour l'ensemble de son territoire;

Attendu que la municipalité sera située en territoire cadastral rénové et qu'elle doit adapter son règlement pour permettre la désignation cadastrale rénovée de certains terrains;

Attendu que la Municipalité souhaite en outre profiter de cette modification pour apporter diverses autres corrections répondant aux besoins des citoyens;

Attendu que la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* exige l'adoption d'un premier projet de règlement et la tenue d'une assemblée publique de consultation;

En conséquence, il est proposé par Madame Lynda Bernier et résolu d'adopter à des fins de consultation publique le premier projet de règlement numéro 2008-07-1 modifiant le règlement de lotissement numéro 2008-07 tel que déposé et remis aux membres du conseil.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

10.3.3 Adoption d'un projet – Règlement numéro 2008-08-2 modifiant le règlement de construction numéro 2008-08

2015-027 ADOPTION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2008-08-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NUMÉRO 2008-08

Attendu que conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1)* la municipalité de Baie-des-Sables a adopté le *Règlement de construction portant le numéro 2008-08* pour l'ensemble de son territoire;

Attendu qu'il y a lieu de modifier le règlement de construction pour y abroger l'article portant sur l'apparence des bâtiments et le remplacer par un article interdisant l'emploi de certains matériaux non destinés à la construction dans l'assemblage d'un bâtiment;

Attendu que la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* exige l'adoption d'un projet de règlement et la tenue d'une assemblée publique de consultation;

En conséquence, il est proposé par Madame Véronique Lamarre et résolu d'adopter à des fins de consultation publique le projet de règlement numéro 2008-08-2 modifiant le règlement de construction numéro 2008-08 tel que déposé et remis aux membres du conseil.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

10.4 Mandat au directeur général pour fixer les dates des assemblées publiques de consultation

2015-028 DÉLÉGATION DE POUVOIR AU DIRECTEUR GÉNÉRAL EN VERTU DES ARTICLES 109,2 et 125 DE LA LOI SUR L'AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME

Il est proposé par Monsieur Damien Ouellet et résolu de déléguer le pouvoir en vertu des articles 109,2 et 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* au directeur général, Monsieur Adam Coulombe, afin de lui permettre de fixer la date, l'heure et le lieu des assemblées publiques de consultation sur les différents projets de règlement d'urbanisme en cours d'adoption.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

11.1 Rémunération de la responsable de la bibliothèque municipale

2015-029 RÉMUNÉRATION DE LA RESPONSABLE DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Considérant le manque croissant de bénévoles pour assurer le bon fonctionnement de la bibliothèque municipale;

Considérant les nombreux messages publiés dans le bulletin d'information municipale afin de recruter de nouveaux bénévoles désirant s'impliquer au fonctionnement de la bibliothèque municipale;

Considérant qu'à l'avis des membres du comité de la bibliothèque municipale, il serait intéressant de rémunérer la responsable de la bibliothèque municipale, Madame Liliane Ferland, afin de compenser les nombreuses heures de bénévolat;

Considérant que cette dernière occupe cette fonction bénévolement depuis le 13 septembre 2010, suite à sa nomination par le conseil municipal en vertu de la résolution #2010-184;

Considérant que les membres du comité de la bibliothèque et ceux du conseil municipal sont satisfaits du travail effectué par la responsable actuelle, Madame Liliane Ferland;

Considérant les crédits prévus au budget de l'année financière 2015;

En conséquence, il est proposé par Madame Véronique Lamarre et résolu de rémunérer la responsable de la bibliothèque municipale, Madame Liliane Ferland, selon les conditions suivantes :

- Elle est rémunérée sur une base de 3 heures par semaine;
- Son taux horaire est établi en fonction de la politique salariale en vigueur (classe 8, échelon 1);
- Sa rémunération est effective pour la semaine débutant le 1^{er} février 2015;
- Elle agit sous l'autorité du directeur général et secrétaire-trésorier ou en son absence, sous l'autorité de la directrice générale adjointe;
- Sans s'y limiter, ses tâches et ses responsabilités se résument comme suit:
 - Organise et planifie les horaires des bénévoles afin d'assurer les heures d'ouverture de la bibliothèque municipale;

- Communique toute information pertinente à la bonne marche de la bibliothèque aux bénévoles;
- Fournit aux bénévoles des formations leur permettant d'acquérir les outils nécessaires à l'accomplissement de leurs tâches;
- Participe aux heures d'ouverture de la bibliothèque municipale;
- Fait le suivi des dossiers des abonnés;
- Gère les amendes et les retards de livres;
- Reçoit les demandes spéciales des abonnés et achemine ces dernières aux abonnés concernés;
- Assure la rotation des livres aux dates fixées par le Réseau Biblio;
- Effectue la gestion de la collection locale (achat de livres, revues et DVD);
- S'assure d'un juste équilibre entre l'achat de romans pour les adultes, de documentaires, de romans jeunesse, de documentaires jeunes et de bandes dessinées;
- Gère et traite les dons de livres des citoyens;
- Catalogue les livres et élague l'inventaire selon la valeur littéraire et référentielle des œuvres;
- En collaboration avec le Réseau Biblio ou avec des organismes locaux, organise des expositions, des rencontres d'auteurs, des conférences, etc.;
- En collaboration avec les professeurs de l'école, établit un horaire afin de permettre aux élèves de fréquenter la bibliothèque municipale;
- Rédige, au besoin, les articles pour le bulletin d'information municipal;
- Effectue toute autre tâche connexe.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

11.2 Ville de Matane – Remboursement de la cotisation au CRSBP

Une nouvelle lettre datée du 19 janvier 2015 a été reçue de la Ville de Matane concernant le remboursement de la cotisation au CRSBP pour les années 2012, 2013 et 2014. Les dernières correspondances de part et d'autre des parties se sont croisées dans le courrier.

11.3 Fêtes du 150^e de Baie-des-Sables – Demande d'aide financière

2015-030 AIDE FINANCIÈRE POUR LE COMITÉ DES FÊTES DU 150^E DE BAIE-DES-SABLES

Considérant que le comité des Fêtes du 150^e anniversaire de Baie-des-Sables a effectué le 16 octobre dernier une demande d'aide financière comme fonds de roulement en prévision de ses festivités;

Considérant les crédits budgétaires disponibles pour 2015;

Considérant le désir du comité de profiter de cette somme immédiatement;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Dany Fortin et résolu d'accorder une aide financière de 1 500\$ au comité des Fêtes du 150^e de Baie-des-Sables et d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Adam Coulombe, à procéder à son versement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

11.4 Réfection du centre communautaire

11.4.2 Approbation de la programmation partielle des travaux de la TECQ 2014-2018

2015-031 TECQ 2014-2018 – PROGRAMMATION PARTIELLE DES TRAVAUX

Considérant que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

Considérant que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

En conséquence, il est proposé par Madame Véronique Lamarre et résolu :

Que la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

Que la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

Que la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation partielle de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

Que la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

Que la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

11.4.3 Présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du Pacte rural 2014-2019

Des vérifications seront faites afin de savoir si la réfection de la toiture du centre communautaire peut être admissible à une aide financière du Pacte rural 2014-2019. S'il y a lieu, une demande d'aide financière sera présentée pour adoption lors de la prochaine séance du conseil municipal.

12. Suivi des dernières périodes de questions

- Capacité d'intervention du Service régional de protection incendie face à un feu à la Résidence des Sables;
- Projet d'oléoduc Énergie Est;
- Consultation publique relative au nouveau plan de développement local (PDL).

13. Divers

13.1 Séance d'information relative au Pacte rural 2014-2019 le mardi 3 février 2015 à 19h00

Une séance d'information aura lieu le mardi 3 février prochain à 19h00 au centre communautaire afin de présenter les orientations privilégiées, les modalités d'admissibilité, de sélection et d'attribution de l'aide financière du Pacte rural 2014-2019. Toutes les personnes impliquées dans le milieu communautaire sont invitées à cette soirée.

13.2 Centre d'Action Bénévole – Campagne de sensibilisation « Voisins solidaires »

2015-032 COLLABORATION À LA CAMPAGNE DE SENSIBILISATION DE « VOISINS SOLIDAIRES »

Considérant que le Centre d'action bénévole (CAB) de la région de Matane lance une campagne de sensibilisation « Voisins solidaires »;

Considérant que « Voisins solidaires » est une action de promotion et de diffusion d'une pédagogie de bon voisinage;

Considérant que cette campagne vise à inciter les citoyens à profiter des bons côtés d'être à côté en créant un milieu de vie agréable et chaleureux;

En conséquence, il est proposé par Madame Lynda Bernier et résolu que la Municipalité de Baie-des-Sables collabore à la promotion pédagogique de bon voisinage auprès de ses citoyens. Pour ce faire, elle mettra à la disposition les divers outils de communication et de promotion telle que le site Internet et le bulletin d'information municipale.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

13.3 Cosmoss – Les journées de la Persévérance Scolaire 2015

2015-033 LES JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE 2015

Considérant que la région du Bas-Saint-Laurent a choisi de placer la persévérance scolaire parmi les quatre priorités régionales de COSMOSS afin de mobiliser l'ensemble des partenaires du territoire autour d'actions structurantes et puisque cette problématique est intimement liée à d'autres enjeux, dont l'image de notre territoire, le bilan migratoire, la relève et la qualification de la main-d'oeuvre, le développement social, la santé publique et la lutte à la pauvreté;

Considérant que le décrochage scolaire a des impacts négatifs significatifs sur l'économie, estimés à 1,9 milliard de dollars annuellement à l'échelle du Québec;

Considérant que les jeunes du Bas-Saint-Laurent sont parmi les plus persévérants au Québec, au secondaire, au collégial comme à l'université et que, malgré cette position enviable de la région, ce sont encore 12,2 % de ses jeunes qui ont décroché avant d'avoir obtenu un diplôme du secondaire en 2009-2010 (14,1 % pour les garçons et 10,5 % pour les filles);

Considérant que la prévention du décrochage scolaire n'est pas qu'une affaire concernant exclusivement le monde scolaire, mais bien un enjeu social dont il faut se préoccuper collectivement, qui doit s'amorcer dès la petite enfance et se poursuivre jusqu'à l'obtention par le jeune d'un diplôme qualifiant pour l'emploi, peu importe l'ordre d'enseignement;

Considérant que le Bas-Saint-Laurent a développé par le biais de COSMOSS, une culture d'engagement considérable en matière de prévention de l'abandon scolaire, et que cette force de collaboration est de plus en plus reconnue à l'échelle provinciale;

Considérant que le comité COSMOSS Persévérance Scolaire de La Matanie organise Les Journées de la persévérance scolaire, que celles-ci se veulent un temps fort dans l'année témoignant de la mobilisation locale et régionale autour de la prévention de l'abandon scolaire et qu'elles seront ponctuées d'activités dans les différentes communautés et organisations de la MRC de La Matanie;

Considérant que les Journées de la persévérance scolaire se tiendront à nouveau cette année simultanément dans toutes les régions du Québec et qu'un nombre important de municipalités appuieront elles aussi cet événement;

Considérant que la prévention de l'abandon scolaire doit se faire localement, entre autres par le maintien des écoles de village, source d'attractivité et de développement social pour les petites communautés locales;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Damien Ouellet et résolu :

De déclarer la 3^e semaine de février comme étant les Journées de la persévérance scolaire dans notre municipalité;

D'appuyer COSMOSS de La Matanie comprenant l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la lutte au décrochage – dont les acteurs des milieux de l'éducation, de la politique, du développement local et régional, de la santé, de la recherche, des médias et des affaires – afin de faire de nos MRC des territoires persévérants qui valorisent l'éducation comme un véritable levier de développement pour leurs communautés;

De faire parvenir copie de cette résolution à la coordination de COSMOSS de notre MRC.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

Les élus ont également discuté des points suivants :

- Comité de vision responsable de l'élaboration du nouveau plan de développement local (PDL);
- Remise des rapports journaliers des employés municipaux;
- Installation des compteurs intelligents d'Hydro-Québec;
- Projet régional éolien du Bas-Saint-Laurent;
- Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2015-2018 de la Commission Scolaire des Monts et Marées (CSMM).

2015-034 INSTALLATION DES COMPTEURS INTELLIGENTS D'HYDRO-QUÉBEC

Considérant les inquiétudes soulevées par certains citoyens de Baie-des-Sables concernant le remplacement par Hydro-Québec des compteurs électromécaniques par des compteurs de nouvelle génération;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Damien Ouellet et résolu que la Municipalité de Baie-des-Sables s'oppose au remplacement des compteurs actuels par les nouveaux modèles proposés par Hydro-Québec.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

14. Période de questions du public

Les points suivants ont été soulevés :

- Consultation publique relative au nouveau plan de développement local (PDL);
- Décrochage scolaire des jeunes de Baie-des-Sables.

15. Levée de l'assemblée

2015-035 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Madame Lynda Bernier résolu de lever la séance à 21h15.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

Denis Santerre
Maire

Adam Coulombe, g.m.a.
Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Denis Santerre, maire de la Municipalité de Baie-des-Sables, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Denis Santerre
Maire